

Note au Conseil fédéralVisite au Luxembourg

Conformément à la décision du Conseil fédéral, je me suis rendu, le 10 octobre 1989, à Luxembourg avec le Secrétaire d'Etat Franz Blankart pour signer l'accord avec la Communauté sur les assurances. Du côté communautaire, l'accord fut signé par la Présidente du Conseil, Mme Edith Cresson, et le Vice-Président de la Commission, Sir Leon Brittan.

Cet accord bilatéral et sectoriel, qui a vu le jour après seize ans d'âpres négociations, aurait pu être présenté comme un anachronisme à une époque où la Communauté cherche à définir avec les pays de l'AELE une approche multilatérale et globale. Il n'en fut rien. Tant Mme Cresson que M. Brittan ont qualifié cet instrument conventionnel comme "exemple du type de relations que la Communauté souhaite développer avec ses partenaires européens". Les deux orateurs ont en particulier souligné l'importance de l'article 39 qui est considéré comme une innovation juridique faisant oeuvre de pionnier. Je joins à la présente le discours de Mme Cresson qui vaut la peine d'être lu, ainsi que ma réponse.

Ce bref voyage au Luxembourg m'a également permis d'avoir toute une série de contacts bilatéraux avec les plus hautes autorités de ce pays: le Grand-Duc Jean, tout d'abord, lors d'une audience privée, le Premier ministre Jacques Santer et le Ministre des Affaires étrangères Jacques Poos, ensuite, au cours d'un déjeuner offert en mon honneur. Les relations entre la Suisse et le Luxembourg sont excellentes. Cela est dû certainement aux analogies que l'on découvre lorsqu'on compare les deux pays, tant sur le plan géographique qu'économique (bonnes performances, plein emploi, forte main-d'oeuvre étrangère, importance du secteur des services, etc.); cela est dû aussi aux relations étroites qui existent entre la Suisse et les dirigeants luxembourgeois, ces derniers ayant souvent par exemple passés par des universités de notre pays.

./.



- 2 -

Seule ombre à ce tableau idyllique, la question de la conclusion d'un accord de double imposition avec le Luxembourg qui a bien entendu été soulevée par mes interlocuteurs. Les autorités de ce pays s'étant heurté à un refus de notre part alors qu'ils sont demandeurs depuis longtemps ont de la peine à accepter que le Luxembourg soit le seul membre de la CE avec lequel la Suisse n'as pas conclu un tel accord. Ils entendent dès lors placer ce problème dans le contexte global des relations entre la CE et la Suisse. A cet égard, les conversations d'experts prévues les 24 et 25 octobre prochain à Luxembourg revêtent une importance certaine et il serait souhaitable qu'elles permettent de déboucher sur la décision d'ouvrir dès que possible des négociations en vue de la conclusion d'un accord de double imposition.



J.-P. Delamuraz

Annexes ment.